

Règlement Run and bike IME Vassincourt

Samedi 5 mai 2018

Article 1 : Organisation

Le Run and Bike est organisé par le club Pratique Sportive Givrauval en collaboration avec l'association CLASAM (Culture Loisirs Animations & Sport Adapté en Meuse). L'épreuve se déroulera à l'Institut Médico Educatif de Vassincourt (dpt 55).

La totalité des inscriptions sera reversée à l'association « Les enfants de l'IME »

Article 2 : Présentation de la discipline

Epreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non. Le Run & Bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul Vélo Tout Terrain (VTT). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale et les relais sont organisés à l'initiative des 2 équipiers.

Inscription par équipe de deux, mixtes ou non

Article 3 : Modalités de courses

Les relais entre les 2 équipiers sont libres, les seules restrictions sont les suivantes :

- Passage des 2 équipiers ensemble & dossards visibles au point de chronométrage à chaque tour
- Vélos type VTT uniquement
- Interdiction de monter à 2 sur le VTT
- En cas d'incident mécanique, les équipiers peuvent continuer la course sans vélo

En cas de non-respect de ces règles, une équipe peut être disqualifiée par l'organisation. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

L'épreuve se déroule à allure libre, chaque équipe sera chronométrée et le classement établi en fonction des temps réalisés et des catégories.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves prévues au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure.

Aucun remboursement ne pourra alors être demandé.

Article 4 : Le circuit

Le Run and bike est une course empruntant des voies carrossables et des sentiers tout terrain. Le circuit ne présente pas de difficultés techniques majeures afin d'être accessible à tout niveau.

Le circuit est une boucle d'environ 2 km à parcourir plusieurs fois en fonction de l'âge et

du niveau.

Article 5 : Les catégories

Cadets & Minimes (14 à 17 ans) : distance 6 km
Juniors & Seniors (plus de 17 ans) : distance 12 km
Découverte loisir : distance 6 km

Pour chacune des 3 catégories ci dessus, un classement spécifique sera établi par type d'équipe (hommes/mixte/femmes)

Article 6 : Inscription

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFTRI, FFA ou FFC et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical sauf pour la course Découverte Loisir qui est hors compétition)

Possibilité de s'inscrire sur place, dans la limite des places disponibles.

Le prix d'engagement par équipe est de 10 eur quelle que soit la catégorie (intégralement reversé à l'association « Les enfants de l'IME »)

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'inscription complété et signé
- Paiement des droits d'inscription (10 eur par équipe en chèque à l'ordre de « Pratique Sportive Givrauval »)
- Copie de la licence (FFTRI ou FFC), si non licencié Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Run and Bike comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. **Le certificat n'est pas nécessaire pour la course Decouverte Loisir.**
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante (pour réception au plus tard le vendredi 4 mai 2018) :

**Pratique Sportive Givrauval
2 rue de l'Eglise
55500 Givrauval**

Article 7 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard doit être entièrement lisible, porté et placé sur le devant lors de la course.

Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des éventuelles pièces manquantes du dossier le samedi 5 mai 2018 dès 8h

Article 9 : Conditions de course

Le port du casque est obligatoire en permanence pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours. Les concurrents porteront leur dossard devant. Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours. Le jet de déchets sur le parcours est interdit et pourra faire l'objet de sanctions

Article 10 : Départ et arrivée

Le départ des courses est prévu à 10h.
Toutes les équipes doivent être présentes 15 minutes avant le départ pour un briefing d'avant course.

Article 11 : Abandon / mise hors course

L'abandon de l'équipe est défini par l'abandon d'un ou des deux membres de l'équipe. Tout abandon doit être signalé au point de chronométrage. L'équipe doit se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Un changement de coéquipier ou une aide extérieure, même temporaire, entraîne également la mise hors course.